



Objectifs

- Appliquer la règle des 1 mètre devant les affleurants
- Rechercher en sécurité les réseaux et branchements en fonction des informations disponibles
- Arrêter les travaux si la position du branchement / réseau n'est pas comme attendue
- Connaître la règle des 4A

Prérequis

Aucun

Public

Opérateur : Exécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens (conducteur d'engins dans les travaux publics, conducteur de nacelles élévatoires, grue, pompe à béton..., suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics...

Durée

7H

Coût

- Intra-entreprise : 950€ HT/groupe
- Inter-entreprises : 270€ HT/personne

Modalités d'accès

Dans nos locaux en présentiel ou en distanciel.



Dates

Nous contacter.

Assimiler le contexte réglementaire

Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)
La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
Les principaux documents
Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement

Assurer la mise en œuvre chantier

Les documents nécessaires sur un chantier.
Les piquetages et marquages au sol.
Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

Préparer l'intervention chantier

Reconnaitre les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
Savoir les localiser selon leurs classes
Repérer les réseaux sur plan

Savoir réagir en cas d'anomalies

Mesures à respecter en cas d'accident.
La règle des 4A.
Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

Test QCM Examen de compétences par QCM AIPR sur postes informatiques

Méthodes & moyens pédagogiques :

Apports théoriques.
Exposés, questions/réponses, vidéo, quizz d'entraînement Livret stagiaire. Ordinateurs /tablettes.

Evaluation et validation :

Attestation de formation
Attestation de réussite à l'examen.
Diagnostic Quizz
Test sur plateforme ministérielle (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer) avec un seuil de réussite à atteindre.
Evaluation de la qualité permettant d'exprimer leur ressenti vis-à-vis de la formation.

Recyclage conseillé
tous les 5 ans.

